H RENDEMENT 11

Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION :

DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013
AU VENDREDI 14 FÉVRIER 2014

ÉMETTEUR :

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE ("CFCMNE") (S&P A)[1]

Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Émetteur du produit.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT :

8 ANS (hors cas de remboursement automatique anticipé)

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé, le cas échéant.

ÉLIGIBILITÉ :

Compte titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation

En cas d'investissement via un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Une possibilité de remboursement tous les 2 ans avec un gain[2] plafonné de :

15 % à 2 ans
ou
30 % à 4 ans
ou
45 % à 6 ans
ou
60 % à 8 ans

Dès que la performance de l'indice EURO STOXX 50® est positive ou nulle à une date d'évaluation.

(soit un taux de rendement annuel brut maximal de 7,13 %[2])

Le souscripteur s'expose à une perte en capital à l'échéance.

Si l'EURO STOXX 50® baisse[3] de plus de 30 % en année 8.

Une protection conditionnelle du capital à l'échéance.

Si l'EURO STOXX 50® n'a pas baissé[3] de plus de 30 % en année 8.

PRODUIT DE PLACEMENT ALTERNATIF
À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE
RISQUÉ DE TYPE "ACTIONS"

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

[1] Notations de crédit au 15 novembre 2013.
[2] Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.
[3] Par rapport à son niveau initial correspondant à son cours de clôture arrêté au 28 février 2014.

H Rendement 11 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital, proposé aux investisseurs :

- désirant **participer à la performance de l'indice EURO STOXX 50®** (dividendes non réinvestis),
- ayant un objectif de retour sur investissement allant **de 2 ans à 8 ans**, avec un taux de rendement actuariel brut (TRAB) maximal de 7,13 %[1],
- acceptant un **risque de perte en capital à l'échéance**, dans le cas où l'indice clôture au-dessous de 70 % de son niveau initial.

N.B. : Les termes "capital" et "capital initial" utilisés ici désignent la valeur nominale de H Rendement 11, soit 1.000 €. Tous les remboursements présentés sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du placement par l'investisseur jusqu'à la date d'échéance. Cet instrument financier ne verse aucun coupon en cours de vie.

Avantages

- Le produit est indexé sur un indice constitué des principales actions européennes (dividendes non réinvestis) représentatif de secteurs d'activités et de zones géographiques diversifiés.
- Un remboursement automatique anticipé tous les deux ans à 100 % du capital initial majoré d'un gain de 15 %[1] par période de deux ans écoulée (soit un TRAB de 7,13 %[1] à 2 ans ou 6,72 %[1] à 4 ans ou 6,35 %[1] à 6 ans) si la performance de l'indice est positive ou nulle à l'une des dates d'évaluation.
- Si H Rendement 11 dure jusqu'à l'échéance des 8 ans et que l'indice clôture au moins à 100 % de son niveau initial à la date d'évaluation finale, l'investisseur reçoit son capital augmenté de 60 %[1].
- En cas de remboursement avec un gain, celui-ci peut être supérieur à la hausse de l'indice, permettant à l'investisseur d'obtenir un meilleur rendement.

Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de garantie du capital (ni en cours de vie, ni à l'échéance). La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. À l'échéance, dans le cas d'une baisse de plus de 30 % de l'indice depuis l'origine, l'investisseur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %.
- Les avantages du support ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 14 février 2014, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice EURO STOXX 50® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRAB maximum de 7,13 %[1]).
- Le rendement de H Rendement 11 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour de -30 % et autour de son niveau initial.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice EURO STOXX 50® : sa performance est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur ne connait pas à l'avance la durée effective de son investissement qui peut être de 2, 4, 6 ou 8 ans.

Facteurs de risque

RISQUE DÉCOULANT DE LA NATURE DU PRODUIT

En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.

RISQUE DE CRÉDIT

L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de sa qualité de crédit (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).

RISQUE SUR LE MONTANT DE REMBOURSEMENT

Ce montant dépend de la performance de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis).

RISQUE SUR LE PRIX DE MARCHÉ

La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du cours de l'indice, mais aussi de sa volatilité et des taux d'intérêt.

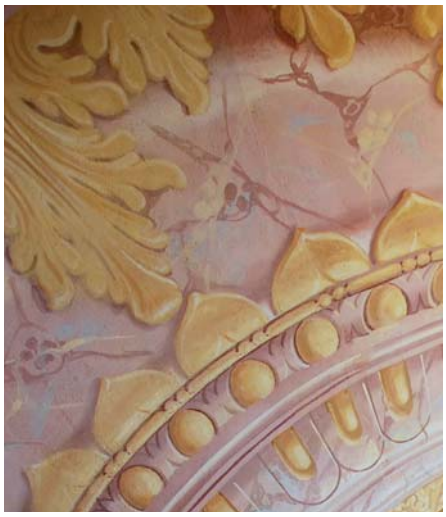

[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). En cas de sortie du support avant l'échéance (terme ou rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur et de la volatilité) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Mécanisme de remboursement anticipé | Années 2, 4 ou 6

À l'issue de l'année 2, 4 ou 6, dès que la performance de l'indice EURO STOXX 50® depuis la date d'évaluation initiale (le 28 février 2014) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit[1], à la date de remboursement anticipé[2] :

100 % DU CAPITAL INITIAL

+

15 % SUR 2 ANS	ou	30 % SUR 4 ANS	ou	45 % SUR 6 ANS
TRA brut = 7,13 %[1]		TRA brut = 6,72 %[1]		TRA brut = 6,35 %[1]

TRA : Taux de Rendement Actuariel

Mécanisme de remboursement à l'échéance | Année 8

À la date d'évaluation finale, le 28 février 2022, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice EURO STOXX 50® depuis la date d'évaluation initiale (le 28 février 2014).

Le montant de remboursement final de H Rendement 11 est retenu suivant 3 scénarios :

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Si l'indice a baissé de plus de 30 % par rapport à son niveau initial[3], l'investisseur reçoit[1] :

CAPITAL INITIAL x

NIVEAU FINAL DE L'INDICE (en pourcentage de son niveau initial)

↓

PERTE EN CAPITAL ÉGALE À LA BAISSE DE L'INDICE

Le produit se comporte comme un placement actions classique (hors dividendes)

SCÉNARIO MÉDIAN

Si la performance de l'indice est négative mais supérieure ou égale à -30 %, l'investisseur reçoit[1] :

INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL

↓

EN CAS DE BAISSE LIMITÉE À 30 %, LE MÉCANISME DE PROTECTION EST ACTIVÉ

(TRAB = 0 %[1])

SCÉNARIO FAVORABLE

Si la performance de l'indice est positive ou nulle, l'investisseur reçoit[1] :

INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL

+

60 %

(TRAB = 6,03 %[1])

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice.

La perte en capital peut être totale si l'indice a une valeur nulle en clôture du 28 février 2022.

[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). En cas de sortie du support avant l'échéance (terme ou rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur et de la volatilité) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

[2] Cours de clôture de l'indice aux dates d'évaluation du 29 février 2016 ou du 28 février 2018 ou du 28 février 2020.

[3] Cours de clôture de l'indice à la date d'évaluation initiale du 28 février 2014.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30 % À L'ISSUE DES 8 ANS
PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE LA BAISSE DE L'INDICE

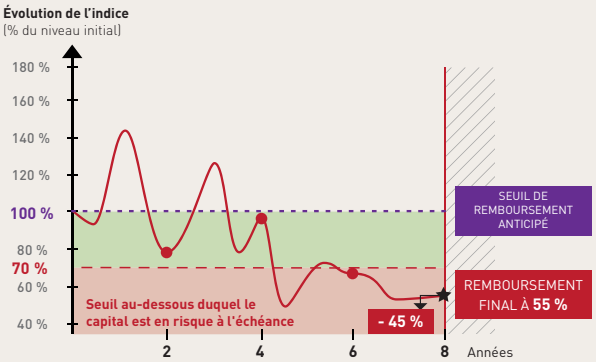

À l'issue des années 2, 4 et 6, la performance de l'indice depuis la date d'évaluation initiale est négative.

Par conséquent, il n'y a pas de remboursement automatique anticipé.

Le 28 février 2022, le cours de l'indice EURO STOXX 50® est égal à 55 % de son niveau initial : l'indice EURO STOXX 50® a donc baissé de plus de 30 %.

L'investisseur reçoit[1] 55 % de la valeur nominale.

Il subit dans ce cas une perte en capital égale à la baisse de l'indice.

LE TAUX DE RENDEMENT BRUT ANNUALISÉ EST ÉGAL À - 7,17 %[1].

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30 % À L'ISSUE DES 8 ANS
PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

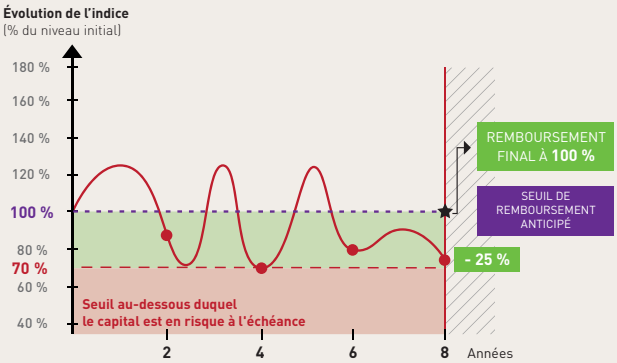

À l'issue des années 2, 4 et 6, la performance de l'indice depuis la date d'évaluation initiale est négative.

Par conséquent, il n'y a pas de remboursement automatique anticipé.

Le 28 février 2022, le cours de l'indice EURO STOXX 50® est égal à 75 % de son niveau initial : il a donc baissé de moins de 30 % depuis la date d'évaluation initiale.

L'investisseur reçoit[1] l'intégralité de son capital initial.

LE TAUX DE RENDEMENT BRUT ANNUALISÉ EST ÉGAL À 0 %[1].

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À L'ISSUE DE L'ANNÉE 4
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU PLACEMENT EN ANNÉE 4 AVEC UN GAIN DE 30 %

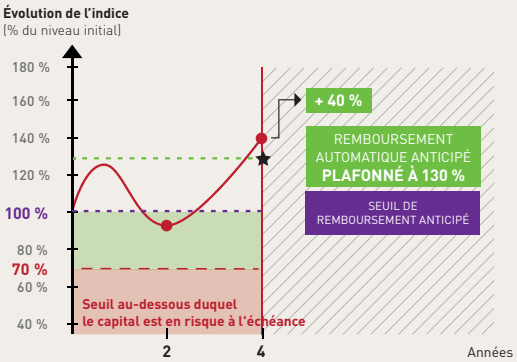

À l'issue de l'année 2, la performance depuis la date d'évaluation initiale est négative.

Par conséquent, il n'y a pas de remboursement automatique anticipé.

À l'issue de l'année 4, l'indice EURO STOXX 50® est égal à 140 % du niveau initial.

La performance de l'indice depuis la date d'évaluation initiale est donc positive et le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.

L'investisseur reçoit[1] l'intégralité de son capital initial, majoré d'un gain de 30 % de la valeur nominale, soit au total 130 % de son capital initial.

LE TAUX DE RENDEMENT BRUT ANNUALISÉ EST ÉGAL À + 6,72 %[1] (CONTRE UN TAUX DE RENDEMENT BRUT ANNUALISÉ DE + 8,70 % POUR L'INDICE), DU FAIT DU MÉCANISME DE PLAFONNEMENT DES GAINS.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où l'indice EURO STOXX 50® clôturerait à un cours inférieur à 100 % à l'issue des années 2, 4 et 6 par rapport à la date d'évaluation initiale et aurait un cours nul le 28 février 2022. La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut ou faillite de l'Émetteur.

[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). En cas de sortie du support avant l'échéance (terme ou rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur et de la volatilité) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Simulations historiques

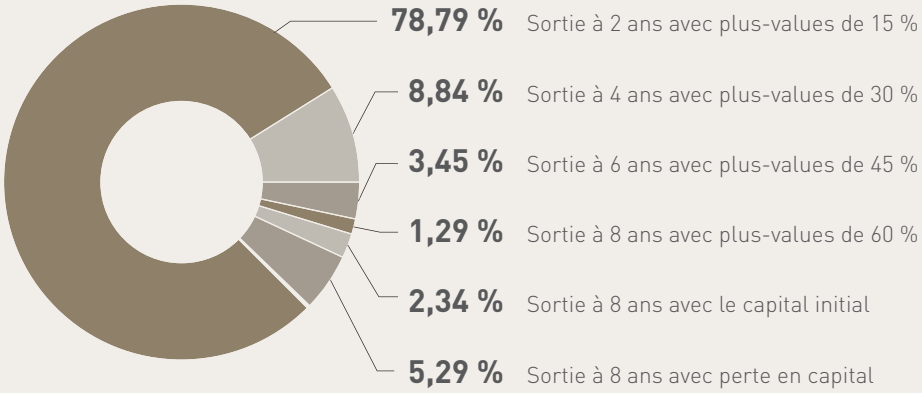

Source : La Française Bank / Bloomberg

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

- Dans 92,3 % des cas, l'investisseur aurait récupéré au moins l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain.
- Dans 78,7 % des cas, H Rendement 11 aurait été remboursé par anticipation en année 2.
- Dans 91 % des cas, H Rendement 11 aurait été remboursé par anticipation.

4.876 tests ont été réalisés sur des placements semblables à H Rendement 11 (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les niveaux de l'indice EURO STOXX 50® ont été relevés chaque jour entre le 1er janvier 1987 et le 15 novembre 2013. Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Évolution de l'indice EURO STOXX 50®

Source : Bloomberg au 15/11/2013

L'indice EURO STOXX 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro. Les dividendes détachés par les actions composant l'indice ne sont pas réinvestis. **Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures**.

Avertissement

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Risque de crédit : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document est soumis au "Programme" composé du programme d'émission d'obligations de l'Émetteur, de tout supplément et des conditions définitives (rédigés en langue française). En cas de divergence entre le présent document et le Programme, seul ce dernier fera foi. Le programme d'émission d'obligations de l'Émetteur a fait l'objet d'un visa par l'Autorité des Marchés Financiers en France et est disponible, ainsi que les conditions définitives, sur le site Internet de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (https://www.creditmutuel.fr/cmne/fr/banques/groupe/investisseurs.html). Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).
Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "facteurs de risques" du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission modifiées avant tout investissement dans le produit. En cas d'incohérence entre le présent document et le Programme, ce dernier prévaudra.
Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France dans le cadre d'une offre se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français) ou dans le cadre d'une offre en compte titres.

Avertissement en cas d'investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation (support en unités de compte) : Les titres de créance peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques des titres de créance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** La valeur des titres de créance prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur d'émission des titres. En cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré, ou de sortie du support (rachat ou arbitrage) avant l'échéance du titre, la valorisation dépendra des paramètres du marché. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) à celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori. Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents contractuels de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution, remboursement anticipé du produit. Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, le Programme prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Rachat par La Française Bank ou dénouement anticipé du produit : La Française s'efforcera, dans des conditions normales de marché, d'assurer un marché secondaire sur le produit, sans que cela ne constitue une obligation juridique pour La Française Bank. La fourniture d'un marché secondaire dépendra des conditions générales de marché, des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s).

Principales caractéristiques

FORME JURIDIQUE	Titre de créance de droit français
GARANTIE DU CAPITAL	Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR	CAISSE FÉDERALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE ("CFCMNE") (Standard & Poor's A)[1]
AGENT DE CALCUL	La Française Bank
DEVISE	Euro
SOUS-JACENT	Indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis, code Bloomberg : SX5E Index, code ISIN : EU0009658145)
ADMISSION À LA COTATION	Euronext Paris
CODE ISIN	FR0011633452
VALEUR NOMINALE	1.000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 euros
DATE D'ÉMISSION	20 décembre 2013
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Les ordres doivent être transmis entre le vendredi 20 décembre 2013 et le vendredi 14 février 2014, sous réserve de clôture anticipée.
PRIX DE SOUSCRIPTION	Le prix de souscription progressera quotidiennement de 998,08 € à 1.000 € selon un taux annuel prorata temporis de 1 % entre le 20 décembre 2013 et le 28 février 2014. (Cf. Conditions Définitives)
MARCHÉ SECONDAIRE	La Française Bank s'efforcera (sans que cela ne constitue une obligation juridique d'assurer un marché secondaire), dans des conditions normales de marché et dans des conditions normales de liquidité sur les opérations de couverture mises en place pour le produit, de donner de manière hebdomadaire des prix des titres avec une fourchette achat/vente de 1 %.
DATE D'ÉCHÉANCE	10 mars 2022
DATE D'ÉVALUATION INITIALE	28 février 2014
DATE D'ÉVALUATION FINALE	28 février 2022
DATES D'ÉVALUATION (mécanisme de remboursement automatique anticipé)	29 février 2016 ; 28 février 2018 ; 28 février 2020
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	10 mars 2016 ; 12 mars 2018 ; 10 mars 2020
COMMISSIONS	Des commissions ont été payées au titre de cette transaction. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum égal à 1 %[2] TTC de l'Émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie et de capitalisation et compte titres

[1] Notations de crédit au 15 novembre 2013.

[2] Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du produit.